

Le résultat en est que les facilités de la Monnaie parurent de nouveau entièrement inadéquates et il a fallu agrandir l'établissement. Le nouvel outillage, destiné à l'affinage par le procédé Miller au chlore, activa sensiblement le procédé et la capacité totale d'affinage de la Monnaie fut portée à 1,250,000 onces d'or fin par année.

Durant la guerre de 1914-18, la Monnaie d'Ottawa vint à la rescousse du Gouvernement britannique en affinant l'or du Sud-Africain pour le compte de la Banque d'Angleterre. Ceci nécessita l'érection d'un pavillon temporaire sur les terrains de la Monnaie. Ce pavillon fut outillé d'appareils de chlorination entièrement neufs et, au moyen de plusieurs équipes de relais, atteignit un rendement d'un million d'onces d'or fin par mois. De 1916 à 1918 plus d'un million d'onces d'or brut du Sud-Africain furent affinées dans cet établissement. Après 1918, l'or cessa de venir du Sud-Africain et l'affinerie revint à son rendement normal, n'affinant plus que l'or canadien.

Le 31 décembre 1931, le Ministère des Finances, au nom du Dominion du Canada, absorba la Monnaie. Celle-ci est maintenant connue sous le nom de Monnaie Royale du Canada. A la faveur de l'augmentation progressive de la production aurifère au Canada, derechef activée par l'augmentation du prix de l'or de \$20·671834 à \$35 l'once fine en 1934, la capacité de rendement de l'établissement redevint insuffisante. En conséquence une nouvelle affinerie aménagée d'une machinerie moderne fut achevée vers la fin de mai, en 1936.

**Organisation de la Monnaie d'Ottawa, 1940.**—Telle que présentement organisée, la Monnaie d'Ottawa se compose des quatre divisions principales suivantes:—

1. Le Bureau de la Monnaie où sont livrées toutes les matières destinées au monnayage et d'où les pièces de monnaie finies sont expédiées dans toutes les parties du Canada, sur réquisition du chef de la division du numéraire de la Banque du Canada à Ottawa.

2. La division des opérations et ses subdivisions: (a) la fonderie où les matières sont transformées en barres monnayables avec l'alliage prescrit; (b) la division du monnayage où les barres sont transformées en lames à même lesquelles les flans sont découpés, cordonnés, recuits, blanchis, décapés, frappés et analysés avant leur livraison au bureau de la Monnaie; (c) la division du matriçage où les matrices à monnaie sont faites; (d) la division de la machinerie où l'énergie électrique est générée et toute la machinerie qui sert à la Monnaie, renouvelée et réparée.

3. Le Bureau de l'Essayage où le titre des matières brutes, des lingots d'or fin, des barres à monnayer et des pièces d'or finies est vérifié.

4. L'affinerie, où les dépôts de matières d'or brut sont fondus et affinés, et les contenus d'or et d'argent fins sont extraits et coulés en barres à monnayer ou pour fins commerciales.

Une fois par année, l'intégrité des pièces sorties de la Monnaie est vérifiée par trois commissaires analystes nommés par le Gouverneur en Conseil en vertu de la loi du numéraire. Durant l'année, les autorités de la Monnaie mettent de côté une pièce-témoin choisie au hasard dans chaque 'voyage' (720 onces) de pièces d'argent prêtes à être mises en circulation. Les commissaires analystes se réunissent une